



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement de l'école Saint-Pie-X, tenue le 21 février 2024 à l'école Saint-Pie-X.

Présences :

Directeur :	Bergeron, Mathieu	Service de garde :	Lavergne, Cynthia
Secrétaire/ soutien :	Labonté, Chantal	Parent :	Savaria, Julie
Enseignante :	Jalbert, Joannie	Parent :	Hélie, Vanessa
Enseignante :	Lehoux, Annie	Parent :	Laplante, Marie-Hélène
Professionnelle :	Gauthier, Annie		
Service de garde :	Lavergne, Cynthia		

Absences :

Parent :	Zuniga, Fanny	Parent :	Carrier, Sara-Eve
----------	---------------	----------	-------------------

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Ouverture de la séance à 18 h 45 et constatation du quorum par le directeur Mathieu Bergeron.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 21 février 2024

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CYNTHIA LAVERGNE

QUE l'ordre du jour de la séance régulière du 6 décembre soit adopté tel que présenté.

CÉ-23-24/21

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 décembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOANNIE JALBERT

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 6 décembre 2023 soit adopté tel que présenté.

CÉ-23-24/22

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Suivi au procès-verbal du 6 décembre 2023

Aucun

5. Question du public

Aucune

6. Information de la direction

a) Grille-matières

CONSIDÉRANT l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver le temps alloué à chaque matière ;

CONSIDÉRANT que cette proposition a été élaborée avec la participation des enseignants de l'école ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE GAUTHIER, d'approuver le temps alloué à chaque matière pour l'année scolaire 2024-2025 telle que présentée.

CÉ-23-24/23

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

b) Modification aux normes et modalités 2023-2024

Monsieur Bergeron explique la modification qui doit être apportée au document des normes et modalités quant au report de la date de fin de l'étape 2 prévue le 23 février et déplacée au 1^{er} mars 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE LEHOUX

Que la demande de modification soit approuvée comme présentée.

CÉ-23-24/24

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

c) Plan triennal

Monsieur Bergeron explique le plan triennal et mentionne que le montant prévu pour le MAO pour l'année 23-24 sera dépensé en totalité. (MAO : *Mobilier, Appareillage, Outillage*)

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE SAVARIA

Que le plan triennal soit adopté tel que présenté.

CÉ-23-24/25

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

d) Organisation scolaire

Le directeur mentionne que nous avons reçu 47 inscriptions pour la maternelle et que nous n'avons que 19 places disponibles. Les membres seront tenus informés des dispositions qui seront prises pour l'organisation scolaire 24-25.

e) Projet éducatif

Mme Laplante avise les membres que nous avons reçu la lettre d'approbation du Centre de services scolaire pour le projet éducatif 23-27 et monsieur Bergeron mentionne que les documents du projet éducatif seront diffusés à l'ensemble du personnel de l'école.

f) Services complémentaires

Pour le plan de rattrapage, l'école a reçu un montant de 18 754,00 \$. Cette somme servira à offrir un support additionnel aux élèves dans les classes par l'ajout de personnes-ressources.

Mesdames Catherine Dessureault et Juliette Asselin-Léger ont donc un contrat à plein temps jusqu'en juin, puisque les enseignants de l'école qui n'étaient pas à temps complet devaient être privilégiés.

De plus, voici les autres ressources qui ont été ajoutées :

- | | |
|-----------------------------|---|
| ✓ Marie France Hébert | Aide aux devoirs (lundi et mardi) |
| ✓ Heidi Carpentier-Laquerre | 15 h en 1 ^{re} année et 5 heures en 6 ^e année |
| ✓ Véronique Laquerre | 12 h en 3 ^e année et 8 heures en 4 ^e année |

7. Information du représentant au comité de parents

En l'absence de la représentante du comité de parents, Mme Laplante fait la lecture des faits saillants. Les membres ont également reçu des liens pour assister à des « Entretiens » qui sont en fait des webinaires partagés par cycle et il y en a également un sur la motivation.

8. Information de la responsable du service de garde

M. Bergeron nous avise que pour le budget révisé du service de garde, un surplus de 30 000 \$ est prévu.

Madame Lavergne demande d'approuver deux sorties qui auront lieu aux dates suivantes :

- 22 mars : Sortie à la cabane à sucre au coût de 10,25 \$ par enfant.
- 10 mai : Sortie à la Vallée secrète à Saint-Raymond de Portneuf au coût de 18 \$ par enfant.

D'autres sorties sont également prévues d'ici la fin de l'année dont le Labyrinthe à Portneuf, le CAPS et la Place Biermans.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME VANESSA HELIE

Que les deux sorties soient approuvées telles que présentées.

CÉ-23-24/26

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Information du personnel

Mesdames Annie Lehoux et Joannie Jalbert nous énumèrent les activités qui ont été réalisées ou qui le seront prochainement :

- ✓ Semaine de la persévérance scolaire (12 au 15 février);
- ✓ Remise de certificat est déplacée au mois de mars;
- ✓ Intimidation – 1 seul cas – très bon climat;
- ✓ Élèves de 5^e et 6^e année – Sortie pour assister à l'événement avec Laurent Duvernay-Tardif;
- ✓ Élèves de 5^e et 6^e année – Sortie à Valcartier;
- ✓ 3^e et 4^e année et groupes TEACCH – Val Mauricie;
- ✓ 1^{er} mars – Carnaval de l'école;
- ✓ Tournois de futsal et mini-volley;
- ✓ Sortie au musée Pop;
- ✓ Fête de Saint-Valentin;
- ✓ Maturation est allé à la piscine à Marie-Leneuf;
- ✓ English Week – Participation à Spelling Bee.

Information des parents

Un questionnement a été soulevé par les parents en lien avec les récompenses alimentaires offertes aux élèves. La discussion entourant les récompenses avait pour but de comprendre pourquoi les enseignants et les éducateurs en service de garde donnaient des récompenses sucrées aux enfants. Il semble y avoir une incohérence entre le code de vie et la distribution de récompenses sucrées. Monsieur Bergeron en parlera lors de la prochaine rencontre avec le personnel et fera un suivi à la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

10. Affaires nouvelles

Projet de loi 23 qui découle du ministre de l'Éducation Bernard Drainville et donne au ministre le pouvoir de nommer les directeurs généraux des centres de services scolaires, de casser leurs décisions ou de les limoger. De plus,

- ➡ Les membres des conseils d'établissement peuvent être expulsés après trois absences consécutives.
- ➡ Les documents en lien avec les rencontres du conseil d'établissement doivent parvenir aux membres 7 jours avant la rencontre.
- ➡ Possibilité maintenant de faire des séances à distance par TEAMS, bien que le présentiel soit priorisé.

11. Correspondance

Nous avons reçu un carton de la Fédération des comités de parents du Québec portant sur la semaine nationale de l'engagement parental. Monsieur Bergeron a mentionné qu'un mot de l'événement serait inséré dans l'info-parents du mois de mai.

12. Date de la prochaine séance

La prochaine séance aura lieu le mercredi 15 mai 2024 à 18 h 45.

13. Levée de l'assemblée

À 20 H 06, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE GAUTHIER

QUE l'assemblée soit levée.

CÉ-23-24/27

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Mathieu Bergeron, directeur



Marie-Hélène Laplante, présidente



Chantal Labonté, secrétaire